



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 29 juin 2017
Convocation des conseillers :
le 29 juin 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 7 juillet 2017

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Echevins, Francis Maroldt, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, René Penning, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Daniel Codello, Echevins, Pierre-Marc Knaff, Zénon Bernard, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 11.2.2. Mise en conformité des structures d'accueil -
crédit spécial; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un crédit spécial d'un montant de 100.000 € concernant la mise en conformité des structures d'accueil ;

Considérant que le crédit afférent devra être inscrit à l'article 4/242/221311/17093 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2017;

Considérant qu'il sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2017 à l'article 4/910/221311/16028 «Ecole et maison relais Kleppen - bâtiments modulaires - aménagement»;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

le crédit spécial de 100.000 € concernant la mise en conformité des structures d'accueil.

 SECRETARIAT GENERAL
08.08.2017

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24.07.2017

Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

Bourgmestre

**DIRECTION DES FINANCES
COMMUNALES**

N° 8 Nex 5117 Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 01/08/2017

Pour le Ministre de l'Intérieur
Le Conseiller de direction

Clara MULLER